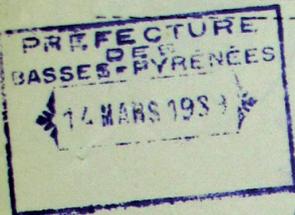


COMMUNE d'OGEU -les- BAINS

Ogeu, le 13 Mars 1939



Le Maire de la Commune d'Ogeu
à

Monsieur le PREFET des Basses-Pyrénées.

Monsieur le PREFET,

J'apprends par la presse qu'on persisterait à vouloir établir le camp des 15.000 miliciens espagnols sur la lande de notre Commune entre la route nationale, le chemin vicinal, des Fontaines et le ruisseau de l'Escou.

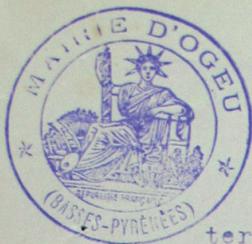
Je croyais que ce projet était définitivement abandonné.

Veuillez me permettre, Monsieur le PREFET, de renouveler l'exposé des principales raisons qui s'opposent à la réalisation de ce projet.

I - NATURE DES TERRAINS -

Les terrains qu'on aurait l'intention d'affecter à l'établissement du camp ne sont pas des terrains vagues communaux. Ce sont des FOUGERAIES qui ont fait, il y a plus de cent ans, l'objet d'un partage par la Commune aux habitants. Ces fougeraies sont de première utilité pour l'exploitation des fermes. Toute construction sur ces terres serait un préjudice irréparable pour les intérêts agricoles et provoquerait les plus vives oppositions de la part des agriculteurs lésés.

- 2 -



Ils ne comprendraient pas qu'on leur prenne de telles terres tandis qu'il existe ailleurs des terrains plus aptes et mieux appropriés.

II - HYGIENE -

Il est de toute nécessité de pouvoir faire l'évacuation rapide et complète des eaux sales. Cela urge d'autant plus qu'il s'agirait, en l'occurrence, de 15.000 miliciens espagnols (plus, les hommes de troupe français).

A cette fin, il est absolument nécessaire de disposer d'un cours d'eau à débit abondant et constant.

Or, il est de notoriété publique que le ruisseau de l'Esco, qui longe la lande d'Ogeu et qui traverse les villages de la plaine vers Oloron, ne peut pas remplir ce rôle.

En période d'été, il est habituellement à sec.

Monsieur le PREFET,

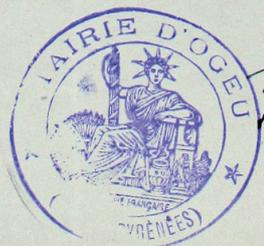
Je vous prie de vouloir bien prendre en considération la présente note que j'ai l'honneur de remettre entre vos mains et de défendre avec toute votre autorité nos plus légitimes intérêts.

Serait-ce trop vous demander de me faire connaître ce qui aura été décidé ?

Veillez agréer, Monsieur le PREFET,

l'expression de mon respect.

Le Chanoine BIERS
Maire de
Ogeu -les- Bains
Basses-Pyrénées.



A. Biers